

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA CANOURGUE
DU 23 MAI 2020**

**ACCUEIL DES CONSEILLERS
par Monsieur Jacques BLANC
D2020-029**

L'an deux mil vingt, le vingt-trois mai à dix heures, les membres du Conseil Municipal de La Canourgue, Lozère, proclamés par le bureau électoral, suite aux élections du 15 mars 2020, se sont réunis salle de la Mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 et L 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mai 2020

Etaient présents la totalité de Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à savoir :

AUGADE-MALZAC Emeline
BLANC Sébastien
BOUDON Jean-Pierre
BRASSAC Morgan
DURAND Patrick
FABRE Jean
FAGES Anne-Marie
LABEUICHE William
LAFON Madeleine
MALZAC Claude
MEISSONNIER Serge
PLISSON Isabelle
POQUET Pascal
POUDEVIGNE Roger
ROCHEREAU-POUGET Bernadette
ROUSSON Bernadette
TABART-SANS Anne
URAS Virginie
VALENTIN Christine

Monsieur Jacques BLANC, Maire sortant, accueille les membres présents et, avant de procéder à leur installation, tient à prendre la parole et à s'adresser à l'assemblée en ces termes :

« C'est un moment tout à fait exceptionnel que nous vivons ensemble. Vous, les conseillers municipaux sur le point d'être installés, moi, qui vais passer la main après tant d'années au service actif de notre Commune. Exceptionnel bien sûr du fait même que ce passage se déroule dans un contexte sanitaire aussi imprévisible.

Vous auriez dû être installés il y a 2 mois mais le confinement et les mesures prises ont retardé d'autant ce moment. Nous avons dû faire face et assurer pendant cette période si perturbée grâce à la mobilisation de tous, administrations et élus. Particulièrement mes Adjoints : Jean FABRE, Mado LAFON, Michel ROUX, Karine BOISSONNADE et aussi Claude MALZAC avec lequel j'ai pu prendre en pleine harmonie les décisions : celles relatives au marché par exemple, à la réouverture des écoles mais aussi à l'organisation administrative.

Quant à l'opération « masque », elle me paraît avoir été exemplaire, puisque très tôt nous avons pu solliciter l'Association de Lutte Contre les Fléaux Sociaux, son directeur Monsieur Vincent BARDOU, le Centre d'Appareillage Olivier MIDON et son équipe qui ont fabriqué les premiers exemplaires pour répondre à nos sollicitations ce qui nous a permis d'en fournir 1 000 sur 2 marchés et 1 par habitant que vous avez su distribuer en même temps que celui du Département. Aujourd'hui, les masques fabriqués à La Bastide et à L'ESAT de Civergols sont agréés très officiellement jusqu'à 20 lavages.

Je veux dire combien nos équipes ont su répondre aux exigences d'une organisation intégrant les gestes barrières indispensables pour la propre sécurité des agents et celle du public. A travers notre Directeur Lionel SIGNORINI, qui s'est beaucoup donné, c'est l'ensemble de nos collaborateurs qui méritent d'être remerciés : ceux de l'équipe administrative, du pôle scolaire, de l'entretien, comme ceux de l'équipe technique dont je salue l'ancien responsable et les acteurs actuels. Ensemble, nous avons su sensibiliser les Canourguaises et les Canourguais au respect indispensable des règles. J'ai une pensée forte pour tous ceux qui ont répondu à nos appels et se sont fortement engagés : pour les responsables et enseignants de nos écoles, pour tous les acteurs de notre maison de retraite, du Centre de Postcure Sainte-Marie, du Centre de Booz, de la Maison de Santé Pluridisciplinaire, d'OSCA et bien d'autres.

Mais je n'oublie pas l'ensemble des professionnels : commerçants, artisans, agriculteurs, professions libérales qui ont souffert. Rien n'est gagné mais pour l'instant nous tenons : pourvu que ça dure.

Ces circonstances me conduisent à être bref aussi je n'évoquerai pas plus le bilan que les grands chantiers. Je me permets de vous renvoyer aux propos tenus pour le départ à la retraite de plusieurs de nos agents dont bien sur Claude MALZAC qui depuis plus de 40 ans a été un acteur essentiel dans la vie de la Commune. Il a su apporter, au-delà de ses compétences techniques, un degré d'humanité si nécessaire dans toute action publique.

Le 10 janvier, à l'occasion de la présentation de mes vœux à la Population, j'avais dressé un bilan des actions menées avec le soutien des différentes équipes qui m'ont secondé au cours de ces nombreuses années. Ce qui me permet de réduire mon propos à quelques points. Par exemple l'histoire de mon engagement en tant que Conseiller Général en 1970 puis Maire en 1971 non pas pour faire une carrière mais pour servir La Canourgue. Si j'ai dû abandonner la médecine pour assumer mes mandats de parlementaire national, de membre un temps au gouvernement, celui de Président de Région et celui des Comités de Régions d'Europe, je n'ai jamais oublié La Canourgue.

En janvier, j'exprimais le souhait de pouvoir partager avec les futurs élus donc vous, aujourd'hui, la fierté de ce que nous avons ensemble réussi. Faire de La Canourgue une cité rayonnante, appréciée et même jalosée, une cité où il fait bon vivre tant dans notre bourg, dont le centre est en voie de revitalisation que nos communes associées désormais intégrées totalement : à Auxillac n'est-ce pas Karine et Jean-Pierre, à La Capelle n'est-ce pas Marie-Christine et Montjézieu avec Michel.

Je ne reprendrai pas les nombreux dossiers d'aménagements de village, pas plus que les programmes de développement économique et l'emploi.

Je voudrai envoyer un signe à l'intercommunalité, Communauté de Communes, Syndicat de l'A75, SIVU du Pays de la Vallée du Lot mais aussi Syndicat Mixte Lot Dourdou. J'ai une pensée pour deux de nos anciens collègues qui viennent de décéder : Jean-Pierre DELTOUR, Maire de Saint-Germain du Teil et Marien POUGET ancien Maire de Banassac. Deux personnalités fortes avec qui, dans le respect des convictions de chacun, nous avons pu avancer. Je leur rendrais hommage au niveau de notre Communauté de Communes.

Permettez-moi de souligner aussi l'importance de la mobilisation des bénévoles dans toutes nos associations et particulièrement dans le secteur sanitaire et social si développé dans notre commune mais aussi la vie sportive, culturelle ou festive.

Mais si nous avons pu aller de l'avant c'est d'abord le fruit de la confiance au sein de toutes nos équipes qui n'a exclu ni discussion ni diversité.

C'est pourquoi je voudrai terminer en remerciant l'ensemble de nos élus, je ne les citerais pas mais qu'il me soit permis de leur rendre hommage à travers les Maires délégués et les Adjointes que j'ai sans doute fait souffrir parfois, mais qui ont été très efficaces et formidables.

Les Maires délégués d'Auxillac, avec Léonce CLAVEL, Robert SEGUIN, Jean-Claude LONGEAC et Roger POUDEVIGNE ; de La Capelle, avec Louis FAGES, Léonce MONZIOLS, et Jacques PRADEILLES ; de Montjézieu, avec Norbert GREGOIRE, Fernand VORS et Camille BOUDET.

Et les Adjoints au Maire qui m'ont épaulé toutes ces années : Mireille DELMAS, Joseph DIVERNY, Robert GAZAGNE, Guy TABART, Charles CAPLAT, François DEVEAUD, Michel ROUX, Jean-Louis IMBERT, Josette FAGES-DIDES, Marie-Cécile PRADEILLES, Jean FABRE, Louis VIDAL, Madeleine LAFON et Karine BOISSONNADE.

Nous n'oublions pas les élus décédés en cours de mandat, Roger CONDOMINES, Robert GAZAGNE, André BANCILLON et Louis VIDAL. J'ai pour eux une pensée particulière comme ceux qui nous ont quittés après l'exercice de leur mandat : ils sont trop nombreux pour les citer tous.

Je vais passer le flambeau, je le fais dans la sérénité, convaincu d'avoir contribué à donner un peu de vie supplémentaire à notre Commune, mais conscient qu'elle m'a beaucoup apportée. Le Maire est à portée « d'engueulades » dit le président du Sénat, mais il est surtout en communion intime avec toutes les femmes et les hommes qui constituent notre communauté et cette communion je souhaite que nous la partagions. « Le changement dans la continuité » était un souhait que j'exprimais le 10 janvier dernier, vous en êtes désormais les acteurs et je vous fais confiance pour donner une dimension nouvelle adaptée à notre siècle. J'en donnerai un seul exemple où la place désormais incontournable de la communication en interne et en externe est devenue sans doute une exigence forte mais elle ne doit pas se substituer à l'action.

C'est une belle équipe qui va désormais présider à la destinée de La Canourgue.

Bravo Claude pour avoir su la constituer.

Je vous souhaite une pleine réussite pour vous et pour La Canourgue. »

ÉLECTION DU MAIRE D2020-030

L'an deux mil vingt, le vingt-trois mai à dix heures, les membres du Conseil Municipal de La Canourgue, Lozère, proclamés par le bureau électoral, suite aux élections du 15 mars 2020, se sont réunis salle de la Mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 et L 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mai 2020

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer Mesdames et Messieurs Claude MALZAC, Madeleine LAFON, Jean FABRE, Christine VALENTIN, Sébastien BLANC, Bernadette ROCHEREAU-POUGET, Roger POUDEVIGNE, Anne TABART-SANS, Serge MEISSONNIER, Anne-Marie FAGES, Morgan BRASSAC, Virginie URAS, Jean-Pierre BOUDON, Isabelle PLISSON, Patrick DURAND, Émeline AUGADE-MALZAC, William LABEUCHE, Pascal POQUET et Bernadette ROUSSON dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Madame Madeleine LAFON, la plus âgée des membres, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil Municipal a désigné Monsieur Morgan BRASSAC en tant que secrétaire de séance.

Madame Madeleine LAFON prend ensuite la parole :

« Il arrive qu'un jour sans le vouloir vraiment, on se retrouve doyen d'une assemblée, c'est une prérogative qui échoit sans qu'on la recherche. Le privilège de l'âge me donne donc l'occasion de présider, pour un court instant, la 1^{ère} séance du Conseil Municipal pour la nouvelle mandature. J'ouvre cette séance qui verra la fin du mandat de Monsieur Jacques Blanc, en lui rendant hommage pour tout le travail accompli avec les différentes équipes qui nous ont précédé, de chaleureux remerciements

pour toutes ces années au service de tous et remerciements personnels pour avoir eu le plaisir de beaucoup apprendre en travaillant à ses côtés.

Je tiens également à rendre un hommage particulier à notre ancien doyen Michel Roux, homme discret mais toujours présent, pour son inépuisable gentillesse, ses compétences, son dévouement, sa disponibilité toutes ces années au service de la population canourguaise.

C'est avec plaisir que j'accueille tous ceux qui étaient déjà présents lors du précédent mandat et félicite pour leur engagement tous les nouveaux qui entrent au Conseil Municipal pour la 1^{ère} fois, qui auront l'honneur de représenter les canourguais ces six prochaines années et leur souhaite d'apporter un nouvel élan pour encore plus de projets et de progrès.

L'installation du nouveau Conseil est un moment que l'on peut qualifier de solennel car il engage dès cet instant la responsabilité pleine et entière de ses membres pour les 6 ans à venir vis-à-vis de la population.

Je souhaite que pendant 6 ans nous puissions travailler en collaboration avec pour préoccupation : le bien public et l'intérêt général dans la transparence.

Il ne nous reste plus qu'à élire celui qui aura en charge de conduire les affaires de la Commune Je vous propose donc, comme le prévoit l'ordre du jour, de passer à l'élection, du 1^{er} magistrat de la Commune pour les années à venir.

En application de l'article L 2122-8, je déclare ouverte la séance d'installation du Maire de La Canourgue pour le mandat 2020 – 2026. Conformément aux textes en vigueur, cette élection va se dérouler à bulletin secret.

Qui est candidat aux fonctions de Maire de la Canourgue ? »

Monsieur Claude MALZAC, seul, s'est porté candidat.

Madame Madeleine LAFON a fait l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré 19 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales était remplie.

Elle a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire et a rappelé, qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil Municipal a désigné Mesdames Émeline AUGADE-MALZAC et Virginie URAS comme assesseurs.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la Mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Résultats du premier tour de scrutin :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....	19
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....	1
d. Nombre de suffrages blancs.....	2
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d].....	16
f. Majorité absolue.....	10

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MALZAC Claude	16	Seize

Monsieur Claude MALZAC, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Avant de laisser la présidence de l'assemblée à Monsieur le Maire, Madame Madeleine LAFON s'adresse à lui en ces termes :

« Monsieur le Maire,

Nous sommes certains que La Canourgue aura pour les années à venir un Maire et une équipe que vous avez su rassembler, d'hommes et de femmes d'horizons différents mais qui partage les mêmes valeurs de solidarité humaine.

Je souhaite la réussite de notre « projet d'équipe » qui a l'ambition de s'inscrire dans la continuité, tout en apportant sa touche personnelle pour l'avenir de notre commune.

Monsieur le Maire, je vous souhaite beaucoup de courage, c'est une tâche difficile que vous avez choisie mais nous sommes sûrs que vous serez à la hauteur, je vous adresse au nom de l'équipe municipale toutes nos sincères félicitations. »

PRISE DE FONCTIONS de Monsieur Claude MALZAC D2020-031

L'an deux mil vingt, le vingt-trois mai, à dix heures, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Claude MALZAC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mai 2020.

PRÉSENTS : MALZAC C., LAFON M., FABRE J., VALENTIN C., BLANC S., ROCHEREAU-POUGET B., POUDEVIGNE R., TABART-SANS A., MEISSONNIER S., FAGES A.-M., BRASSAC M., URAS V., BOUDON J.-P., PLISSON I., DURAND P., AUGADE-MALZAC E., LABEUCHE W., POQUET P., ROUSSON B.

ABSENTS : Néant.

Monsieur Morgan BRASSAC a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire tient à s'adresser au Conseil Municipal qui vient de l'élire en tant que Maire de la Commune de La Canourgue.

Il s'adresse à l'assemblée en ces termes :

« Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, Chers collègues,

Vous venez de m'élire à la tête du Conseil Municipal et je vous en remercie.

C'est avec une émotion sincère et une grande fierté que je me présente devant vous. Je pense, aussi, en cet instant, à mes parents et à toute ma famille. Je n'ai pas l'habitude de discours solennels mais je tiens à vous dire quelques mots avant de commencer ce mandat de maire.

Compte tenu de mon parcours professionnel, je suis bien placé pour mesurer la charge de travail et les responsabilités qui m'attendent sachant aussi qu'on ne succède pas, sans appréhension, à un homme de la stature de Jacques BLANC avec son bilan impressionnant. C'est un honneur dont j'espère être digne. Je lui rends un vibrant hommage.

Vous me permettez d'évoquer quelques-uns de ses prédécesseurs : Henri BLANC, Marcel LEYNADIER, Ernest PRIVAT, Gabriel PRIVAT, Joseph BOUDON, Gaston FABRE. Ils ont aussi marqué de leur empreinte la Cité de La Canourgue.

Mon élection à la présidence de cette assemblée, je la dois à ces nombreux Canourguais qui m'ont poussé par leurs sollicitations et leurs encouragements à me lancer dans cette nouvelle aventure, à d'anciens élus qui m'ont motivé et convaincu que j'étais en capacité de briguer ce mandat et surtout par l'équipe d'amis qui s'est regroupée autour de moi pour former la liste - L'Avenir en commun, Agir pour tous -. Chers colistiers, vous avez considéré que j'étais apte à vous conduire à la victoire certainement en raison de mon expérience de plus de quarante années dans la vie communale, de ma connaissance du territoire et de sa population. J'espère être à la hauteur de votre confiance qui m'honore.

C'est aussi l'aboutissement d'une campagne, préparée avec sérieux et conviction, d'un long mais enrichissant travail de tournées sur l'ensemble des 4 communes, d'un programme à la fois réaliste et ambitieux. Mais cette victoire, c'est aussi celle d'une équipe d'hommes et de femmes, représentatifs du territoire, de tous milieux professionnels et de toutes sensibilités.

Nous avons aussi fait le choix d'inclure deux suppléants et de composer cette équipe d'anciens et de nouveaux. Nous pouvons compter, aujourd'hui, sur nos 17 membres élus (8 anciens et 9 nouveaux).

A celles et ceux qui ont cru en moi, aux membres de ma liste, qui m'ont conduit jusqu'ici, j'adresse mes plus vifs remerciements émus et ma reconnaissance ; j'ai aussi une pensée particulière pour les Canourguaises et les Canourguais qui nous ont témoigné leur confiance avec un score très flatteur de + de 70 %, ce qui reflète quelque part la qualité de notre équipe et de sa mobilisation.

Le soir du scrutin (dimanche 15 mars) j'avais tenu à saluer, sans triomphalisme, la liste adverse (La Canourgue Autrement) qui avait fait aussi une campagne active, ce qui a permis d'avoir une confrontation démocratique et équilibrée dans un climat combattif mais loyal.

Je l'avais dit au cours de cette campagne, à part un changement radical de gouvernance et de fonctionnement prôné par la liste opposante, nos objectifs convergeaient sur un certain nombre de points (information, concertation, jeunesse, cadre de vie...)

Il ne m'appartient pas de commenter le choix des électeurs mais sachez, Bernadette « ROUSSON » et Pascal « POQUET », qu'aujourd'hui nous devons savoir nous retrouver et dépasser nos clivages, pour défendre les intérêts de notre commune.

Dans notre profession de foi, nous avons promis de solliciter et de faire participer la population à travers l'information municipale et la concertation à nos prises de décisions. Dans ce cadre de démocratie participative et citoyenne nous débattons de problématiques importantes (urbanisme, logement, éducation, travaux, coopération intercommunale, etc...) pour la vie de la collectivité, de nos concitoyens, petits et grands.

Je formule le vœu que cette assemblée demeure un espace privilégié de démocratie, de concertation et d'échanges et je m'emploierai pour que les principes essentiels y soient respectés. Je compte sur vous pour y jouer un rôle actif et permanent.

Je sais que vous serez attentifs à l'exécution de nos promesses électorales, cependant au risque de vous décevoir – et pour être totalement honnête - nous devons procéder à quelques changements et ajustements pour répondre à la situation liée à la crise du coronavirus et ses répercussions

Je voudrais souligner l'implication de Jacques BLANC durant la période de confinement et les efforts qu'il a déployés, pour la gestion de cette crise du Covid19.

Nous avons heureusement été épargnés sur le plan humain (pas de décès à déplorer dans la population, dans notre EHPAD ou dans les établissements médico-sociaux).

Mais, aujourd'hui, nous devons nous mobiliser pour faire face aux conséquences notamment économiques de cette crise. Quelles en seront les répercussions sur notre budget, nos finances communales, quels moyens à mettre en œuvre pour soutenir nos entreprises, nos établissements sanitaires, nos artisans, nos commerçants et nos associations dont l'équilibre a été fragilisé ?

Voilà autant de questions à traiter et de réponses à apporter dans un contexte inédit et incertain que nous devons prioriser et qui sont susceptibles de bousculer notre programme.

Cela étant, notre feuille de route est tracée et les grands axes de travail ont été définis.

Nous aurons à réfléchir ensemble dès les prochaines semaines pour engager les dossiers et traiter quelques affaires pressantes (recrutement du personnel, affectation des biens sectionaux...)

Soyez assurés que je m'attacherai à ne pas trahir la confiance que vous m'avez accordée, celle aussi que les électrices et les électeurs ont placée en nous et à concrétiser les engagements qui ont été pris durant la campagne. »

CRÉATION DES POSTES D'ADJOINTS D2020-032

L'an deux mil vingt, le vingt-trois mai, à dix heures, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Claude MALZAC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mai 2020.

PRÉSENTS : MALZAC C., LAFON M., FABRE J., VALENTIN C., BLANC S., ROCHEREAU-POUGET B., POUDEVIGNE R., TABART-SANS A., MEISSONNIER S., FAGES A.-M., BRASSAC M., URAS V., BOUDON J.-P., PLISSON I., DURAND P., AUGADE-MALZAC E., LABEUCHE W., POQUET P., ROUSSON B.

ABSENTS : Néant.

Monsieur Morgan BRASSAC a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire, après avoir remercié les membres de l'assemblée qui lui ont accordé leur confiance en l'élisant au poste de Maire, rappelle qu'au cours du dernier mandat le nombre d'adjoints avait été porté à 5, sans excéder la limite de 30 % de l'effectif légal fixé par l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il propose de poursuivre de la même manière en arrêtant le nombre de postes d'adjoints à cinq.

Le Conseil Municipal,

CONSIDÉRANT qu'il y a intérêt, en vue d'assurer une meilleure gestion de la Commune, de répartir les actions,

En application de l'article L 2122.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,
et à l'unanimité de ses membres,

FIXE à cinq le nombre d'adjoints et **DÉCIDE** de procéder à leur élection.

ÉLECTION DES ADJOINTS D2020-033

L'an deux mil vingt, le vingt-trois mai, à dix heures, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Claude MALZAC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mai 2020.

PRÉSENTS : MALZAC C., LAFON M., FABRE J., VALENTIN C., BLANC S., ROCHEREAU-POUGET B., POUDEVIGNE R., TABART-SANS A., MEISSONNIER S., FAGES A.-M., BRASSAC M., URAS V., BOUDON J.-P., PLISSON I., DURAND P., AUGADE-MALZAC E., LABEUCHE W., POQUET P., ROUSSON B.

ABSENTS : Néant.

Monsieur Morgan BRASSAC a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Sous la présidence de Monsieur Claude MALZAC, élu Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des Adjointes dont le nombre vient d'être fixé à cinq par l'assemblée.

Monsieur le Maire rappelle que les Adjointes sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages,

les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L.2122-4 et L.2122-7-2 du CGCT).

Le Conseil Municipal a décidé de laisser un délai de cinq minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, Monsieur le Maire a constaté qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire avait été déposée. Cette liste, portée par Madame Madeleine LAFON, a été jointe au procès-verbal de l'élection. Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des Adjoints au Maire, sous le contrôle du bureau.

Résultats du premier tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 19
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) 2
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 17
- f. Majorité absolue 10

INDIQUER LE NOM DU CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LAFON Madeleine	17	Dix-sept

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés, les candidats figurant sur la liste conduite par Madame Madeleine LAFON, à savoir :

- 1^{ère} Adjointe : Madame Madeleine LAFON.
- 2^{ème} Adjoint : Monsieur Jean FABRE.
- 3^{ème} Adjointe : Madame Christine VALENTIN.
- 4^{ème} Adjoint : Monsieur Sébastien BLANC.
- 5^{ème} Adjointe : Madame Bernadette ROCHEREAU-POUGET.

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation jointe au procès-verbal de l'élection.

**LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL
D2020-034**

L'an deux mil vingt, le vingt-trois mai, à dix heures, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Claude MALZAC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mai 2020.

PRÉSENTS : MALZAC C., LAFON M., FABRE J., VALENTIN C., BLANC S., ROCHEREAU-POUGET B., POUDEVIGNE R., TABART-SANS A., MEISSONNIER S., FAGES A.-M., BRASSAC M., URAS V., BOUDON J.-P., PLISSON I., DURAND P., AUGADE-MALZAC E., LABEUICHE W., POQUET P., ROUSSON B.

ABSENTS : Néant.

Monsieur Morgan BRASSAC a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire aborde ensuite le point de l'ordre du jour relatif à la charte de l'élu local. Il précise que la liste – L'Avenir en commun, agir pour tous – avait déjà, lors de la campagne électorale signé cette charte rappelant en 7 points les droits et devoirs des élus.

Toutefois, il est fait obligation aux assemblées nouvellement constituées d'en faire lecture. Ce que Monsieur le Maire fait immédiatement :

« Charte de l'élu local :

1. *L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.*
2. *Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.*
3. *L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.*
4. *L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.*
5. *Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.*
6. *L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.*
7. *Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. »*

Lecture faite, Monsieur le Maire remercie les Conseillers Municipaux pour leur attention.

HOMMAGE à Monsieur Jacques BLANC D2020-035

L'an deux mil vingt, le vingt-trois mai, à dix heures, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Claude MALZAC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mai 2020.

PRÉSENTS : MALZAC C., LAFON M., FABRE J., VALENTIN C., BLANC S., ROCHEREAU-POUGET B., POUDEVIGNE R., TABART-SANS A., MEISSONNIER S., FAGES A.-M., BRASSAC M., URAS V., BOUDON J.-P., PLISSON I., DURAND P., AUGADE-MALZAC E., LABEUCHE W., POQUET P., ROUSSON B.

ABSENTS : Néant.

Monsieur Morgan BRASSAC a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Avant de clore la séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire tient à s'adresser à Monsieur Jacques BLANC, Maire sortant, mais auparavant, il donne la parole à Monsieur Pascal POQUET, tête de liste de la liste « La Canourgue Autrement » qui souhaite intervenir :

"Bonjour à toutes et à tous, nous nous retrouvons pour ce premier Conseil, dans ce contexte spécial. Nous prenons acte, en tant que démocrates et républicains, de la large victoire de la liste de Monsieur MALZAC, puisque qu'avec 70% des voix vous faites même mieux que Jacques Blanc il y a six ans (de 5 points !).

J'ai bien entendu Monsieur le Maire nous rappeler qu'il y aura davantage de communication, je pense que plus d'information, de concertation et de communication ne nuiront pas à l'action municipale.

Il nous a dit que la mise en application de son programme va être perturbée par la crise du Covid-19, je reconnais que, si j'avais été en responsabilité, j'aurais été, moi aussi dans cette situation délicate. Nous serons une opposition constructive."

Puis Monsieur le Maire prend la parole :

« Monsieur BLANC, Cher Jacques (il va falloir que je trouve désormais une nouvelle appellation !)

Vous êtes plusieurs aujourd'hui à quitter avec regrets ce Conseil Municipal mais j'en connais au moins trois qui ont le cœur gros :

- D'abord Michel ROUX, votre précieux voisin et homme de confiance qui, après avoir indiqué qu'il ne se représenterait pas, est venu renforcer notre équipe en apportant son savoir-faire et en se sacrifiant à une 19^e place. Encore hier, il a tenu à me préciser qu'il restait disponible pour donner quelques directives à celui ou celle qui lui succéderait aux manettes des finances. C'est l'une des facettes de cet homme au grand-cœur !

- Ensuite, c'est Karine BOISSONNADE, ardente défenseuse de sa Commune Associée d'Auxillac. Il existe chez elle des gênes familiaux hérités de son grand-père et de son oncle déjà impliqués au niveau communal ! Elle a fait preuve de beaucoup d'abnégation et a su faire entendre sa voix pour faire avancer les dossiers d'Auxillac au sein du Conseil Municipal. Elle a pris la décision de se retirer mais je sais qu'elle abandonne ses fonctions avec un gros pincement au cœur.

Nous ne vous oublierons pas et nous allons vous solliciter à la moindre occasion.

- Quant à vous, Monsieur BLANC, j'imagine que c'est un moment intense et émouvant que vous redoutiez depuis longtemps et qui a fini par arriver. Pourtant dans votre vie d'homme politique de niveau européen, national, régional et départemental vous avez connu des moments similaires mais celui de Maire de La Canourgue avait une signification particulière à vos yeux et dans vos tripes.

Nous ne retrouverons pas de sitôt un homme qui portera aussi haut l'image de La Canourgue et son rayonnement à l'extérieur de la Commune.

En raison du temps qui nous est contraint, et je le regrette, je ne pourrai dresser un bilan de vos mandats, je dirai simplement que vous pouvez être très fier du développement et de la situation dans laquelle vous laissez cette commune. Nous organiserons une cérémonie spéciale avec la population pour vous témoigner toute notre reconnaissance.

Je voudrais vous rappeler une tranche de vie commune, cette collaboration de 40 ans et demi au cours desquels s'est instauré une relation de confiance réciproque, basée sur une grande complicité qui nous ont permis d'assumer de nombreuses responsabilités et d'abattre de lourdes tâches de travail. Après toutes ces années passées ensemble, je pense qu'une estime, et même une amitié aussi, se sont créées entre nous deux.

Connaissant votre sensibilité à fleur de peau, je ne ferai pas d'autres évocations à ce temps passé, ce ne serait qu'ajouter un déchirement supplémentaire à ce tournant de votre vie.

Pour terminer mon propos, je voulais vous dire qu'il vous reste votre grande famille, vos enfants en particulier et le souvenir de Françoise qui vous ont accompagné durant votre immense carrière.

Vous allez pouvoir consacrer maintenant un peu plus de temps à la pratique du sport. Rappelez-vous, vous vous êtes essayé au foot (c'est à ce moment-là que naissait Zidane, et visionnaire comme toujours, vous avez préféré lui laisser la place et vous vous êtes alors engagé en politique), puis au tennis (j'entends encore la voix de votre frère Michel vous demander si vous n'aviez pas des problèmes de vue) et puis vous en êtes venu au golf. Vous remarquerez qu'au fil des années la grosseur de la balle a diminué. Il ne vous reste plus que les billes et leur roulement, très certainement avec le vélo !

C'est sur cette note d'humour que j'achève mon propos et vous souhaite le meilleur dans cette nouvelle vie qui s'offre à vous et dont je me doute qu'elle ne sera pas inactive. »

Monsieur le Maire lève la séance.

**Tableau des présents lors de la séance du
Conseil Municipal de La Canourgue du 23 mai 2020**

Nom, Prénom	Pouvoir donné à	Signature
AUGADE Emeline		
BLANC Sébastien		
BOUDON Jean-Pierre		
BRASSAC Morgan		
DURAND Patrick		
FABRE Jean		
FAGES Anne-Marie		
LABEUCHE William		
LAFON Madeleine		
MALZAC Claude		
MEISSONNIER Serge		
PLISSON Isabelle		
POQUET Pascal		

POUDEVIGNE Roger		
ROCHEREAU-POUGET Bernadette		
ROUSSON Bernadette		
TABART-SANS Anne		
URAS Virginie		
VALENTIN Christine		